N° 721 / 2026

ARRETE MUNICIPAL PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT

La Maire de la Commune de Crozon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2212-1 et suivants, article L2213-1 et suivants,
Vu le Code pénal, notamment l'articles R610-5,
Vu le Code de la route et notamment les articles L411-1, R 110-1, R 417-10, R417-12,
Vu le Code de la voirie routière, notamment l'article R116-2,

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser le stationnement sur 4 places de parking, (en face de l'entrée de la mairie) par les entreprises nommées dans l'article 2, en vue des travaux à la Mairie de CROZON,

ARRETONS

Article 1 **A partir du 24 septembre jusqu'à la fin des travaux**
Le stationnement sera interdit sur 4 places du parking de la place Léon Blum en CROZON, en face de l'entrée de la mairie (voir plan ci-joint).

Article 2 **A partir du 24 septembre jusqu'à la fin des travaux**
Dans le cadre de travaux sur le bâtiment de la Mairie de Crozon, les entreprises mentionnées ci-dessous seront autorisées à occuper 4 places de parking de la place Léon Blum en CROZON, matérialisées selon le plan joint, afin de stationner leur véhicule de chantier à savoir :

- SAS AQUATHIS - 121 rue Edouard Branly – 29510 BRIEC
- ESI – 15 rue Gustave Eiffel – 29400 LANDIVISIAU
- DEM 7 – 50 rue Langoz – 29260 PLOUDANIEL
- LARVOL – 10 rue Amiral Guépratte – 29200 BREST.

Article 3 Les mesures édictées ci-dessus seront matérialisées par une signalisation réglementaire qui sera mise en place par les Services Techniques Municipaux.

Article 4 Tout véhicule gênant fera l'objet d'une mise en fourrière par un service de dépannage agréé aux frais du propriétaire, sous le contrôle de la gendarmerie ou de la police municipale.

Article 5 Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La Directrice Générale des Services
- Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale de Crozon
- Les Services Techniques Municipaux
- Le Service de Police Municipale

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait certifié conforme

A CROZON, le 24 septembre 2026
P/La Maire

MAIRIE DE CROZON (Finistère)

L'Adjoint délégué

Hervé LE ROUX

Mairie de Crozon
Pl. Léon Blum
Pl. Léon Blum
Pl. Léon Blum
Rue du Chanoine Grall